



Remboursement frais transport Tours-Paris

Par Marina1982

Bonjour, je viens de m'engager dans un nouveau travail sur Paris. J'ai pris un abonnement TGV et métro pour mes déplacements quotidien. Mon employeur m'a appris hier qu'il ne me rembourserait pas 50% de mon abonnement TGV car la prise en charge des frais de transport ne concernerait que les transports d'Ile de France. Au vu des textes de Loi, l'employeur doit rembourser 50% de l'ensemble des frais de transport. Pourriez vous m'éclairer à ce sujet et me dire mon employeur est dans son droit. Merci d'avance de votre aide.